



Compte Rendu du Conseil Municipal - Séance du 17 octobre 2008

Le **17 octobre 2008 à 20 H** le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude HUNOLD.

Nombre de conseillers	
- en exercice :	15
- présents :	13
- votants :	14
- absents R :	2
- absents NR :	0

Etaient présents : MM. KIEFFER Jean-François – KURTESANIN Marc – BARTHOLOME Patrice – BARTHOLOME Philippe – BOUCHEZ Christophe – GIRAULT Patrick – GUIGON Patrice – MARTINEZ Jean-Claude – RICHARD Philippe – Mme MARCHAND Bernadette – SARLIN Catherine – VONFELT Isabelle

Absent excusé ayant donné pouvoir : Mme VOLKEN Evelyne pouvoir à Mme MARCHAND Bernadette

Absent excusé : M. ESCRIVA Michel

M. GUIGON Patrice a été nommé secrétaire.

Délibération n° 44 – 2008

OBJET :

Approbation du compte rendu de la séance du 11 septembre 2008

Après avoir pris acte du compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2008, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Délibération n° 45 – 2008

OBJET :

Subventions aux associations communales pour la saison 2008 / 2009

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer, pour la saison 2008 / 2009, les subventions suivantes :

- 260,00€ à l'AIPE ;
- 300,00€ à l'ACCA ;
- 500,00€ au Tennis Club ;
- 250,00€ au Club des Chaperottes.

Délibération n° 46 - 2008

OBJET :

Adhésion à l'association du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajourner cette délibération.

Délibération n° 47 - 2008

OBJET :

Vaccination de base terrorisme biologique

Le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie de GIROMAGNY a envoyé un courrier afin que le conseil désigne 2 personnes pour représenter la commune en cas de déclenchement d'une alerte au terrorisme biologique afin d'armer l'Unité de Vaccination de Base.

Après délibération, le conseil municipal désigne :

- Madame MARCHAND Bernadette
- Monsieur RICHARD Philippe



Délibération n° 48 - 2008

Après avoir entendu l'exposé du Maire au sujet d'un courrier du Conseil Général concernant l'accessibilité généralisée des bâtiments recevant du public aux personnes handicapés. Pour Lachapelle sous Chaux, seule la salle communale est concernée.

OBJET :

Diagnostic pour l'accessibilité des handicapés aux bâtiments recevant du public

Le conseil municipal, à 14 voix pour, autorise le Maire :

- à associer la commune au groupement de commande dans le cadre d'un marché en vue de réaliser les diagnostics des bâtiments recevant du public dont le Conseil Général serait le pilote ;
- à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n° 49 - 2008

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier émanant du Conseil Général indiquant qu'il reste des crédits disponibles sur l'enveloppe des amendes de police pour 2008 et qu'il est donc possible d'effectuer une demande de subvention.

OBJET :

Demande de subvention au titre des amendes de police

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention pour la fourniture et la pose de 5 luminaires sodium d'éclairage public ainsi que pour la fourniture d'un miroir.

Délibération n° 50 - 2008

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande pour l'achat d'un délaissé de voirie d'environ 170 m² situé rue de la Libération, contigu à la parcelle AD 299.

OBJET :

Demande d'achat d'un terrain sis rue de la Libération

Après renseignements pris auprès des domaines, il s'avère qu'il n'y a pas lieu de passer par celui-ci pour estimer ce morceau de terrain. La commune pouvant en estimer elle-même le prix.

Après délibération, il a été décidé, à l'unanimité, que :

- le prix proposé à l'acquéreur serait de 500 Euros ;
- les frais de bornage et de notaire seraient à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n° 51 - 2008

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'un administré pour la création d'une servitude sur la parcelle communale, références cadastrales AK 304 afin de pouvoir accéder à la propriété voisine.

OBJET :

Demande de création d'une servitude

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la création de cette servitude et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.



Délibération n° 52 - 2008

OBJET :
Demande de bornage

Le Maire informe le conseil municipal qu'un administré souhaiterait acquérir une parcelle cadastrée n° AK 238, attenante à la parcelle communale, références cadastrales AK 304 et qu'il se trouve dans l'obligation de le faire borner. Cet administré demande si la commune ne peut pas prendre une partie de ce bornage à sa charge.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse de prendre à sa charge une partie de ce bornage.

Le Secrétaire

Le Maire

Les Conseillers